

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 03/06/2026 sur www.xmarches.fr sous la référence 2026-30CA

Pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne
Place du 13ème RG BP 80526 51331 EPERNAY Cedex
marches@epernay-agglo.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Communauté de communes

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : 2026-30CA REFECTION DES CHAUSSEES DU POURTOUR DU MILLESIMUM - Lot 1 :

Objet de la délégation : La présente consultation concerne des travaux de réfection des chaussées du pourtour du Millesium d'Epernay.

L'ensemble du contenu des prestations est décrit dans le cahier des clauses techniques particulières.

Type de marché : Travaux

Nomenclature (CPV) : 45454100-5 - Travaux de réfection.

Lieu d'exécution : 51 51 - Marne

Critères d'attribution :

Prix des prestations 60 %

Valeur technique 30 %

Performances en matière de protection de l'environnement 10 %

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 22/07/2026

Montant final HT : 177 777 €

Opérateur économique attributaire :

COLAS NORD-EST

3 RUE DES POINCONNIERS - 51530 MARDEUIL

France

Mail : epernay@colas-est.com

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne
25, rue du Lycée
51036 Châlons-en-Champagne
Téléphone : 0326668687
Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne
Place du 13ème RG BP 80526
51331 EPERNAY Cedex